



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 11 juin 2018, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère

**EST ABSENTE :**

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, greffière

M. Roger Maisonneuve, directeur général

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, monsieur le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

**Période de questions**

---

La parole est accordée au public :

Mme Savaria :

- Aqueduc dans les rangs de Boucherville.

Mme Ginette Thorne :

- Refonte du plan d'urbanisme;
- Règlementation entretien de stationnement 1025, Lionel-Daunais;
- Demande d'abribus sur Lionel-Daunais.

M. André Valiquette :

- Lampadaire face au 847, Hyacinthe-Hudon.

180611-1

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-2

**Approbation du procès-verbal du 14 mai 2018**

---

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Avis de motion**

---

180611-3

**Avis de motion - modification du règlement 2010-156  
relatif à la circulation des camions et véhicules outils  
afin d'instaurer une zone de véhicules lourds interdits  
aux limites de la ville de Sainte-Julie**

---

Mme la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2010-156 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils afin d'instaurer une zone de véhicules lourds interdits sauf circulation locale à partir du 1820, rue Eiffel jusqu'aux limites de la Ville de Sainte-Julie.

180611-4

**Avis de motion - acquisition du lot 1 909 008 cadastre du Québec - École Marguerite-Bourgeoys**

---

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement pour l'acquisition du lot 1 909 008 cadastre du Québec - École Marguerite-Bourgeoys et décrétant à ces fins un règlement d'emprunt.

**Adoption de règlements**

---

180611-5

**Refonte – présentation du projet de règlement 2018-297 - Règlement relatif à la démolition de bâtiments**

---

CONSIDÉRANT la démarche amorcée à l'automne 2014 par la Ville de Boucherville concernant la refonte du Plan d'urbanisme et de ses règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi une démarche participative et inclusive afin de permettre d'identifier les attentes de la population et ainsi préserver la qualité de vie;

CONSIDÉRANT la participation citoyenne lors des différentes soirées d'information, la rencontre des groupes d'intérêts et le dépôt de nombreux mémoires et commentaires qui ont permis d'enrichir le processus de consultation;

CONSIDÉRANT que les citoyens et les groupes d'intérêts auront jusqu'au 10 août 2018 pour déposer des mémoires et des commentaires avant l'adoption de ce projet de règlement.

Il est proposé d'adopter le projet de règlement no 2018-297 qui se nomme Règlement relatif à la démolition de bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-6

**Projet de règlement 2018-156-5 règlement amendant le règlement 1740 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'instaurer une zone de véhicules lourds interdits aux limites de la Ville de Sainte-Julie**

---

Mme la conseillère Lise Roy dépose le projet de règlement 2018-156-5, règlement modifiant le règlement 2010-156 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils afin d'instaurer une zone de véhicules lourds interdits sauf circulation locale à partir du 1820, rue Eiffel jusqu'aux limites de la Ville de Sainte-Julie.

180611-7

**Projet de règlement 2018-285 règlement relatif à l'acquisition du lot 1 909 008 du cadastre du Québec - École Marguerite-Bourgeoys**

---

Mme la conseillère Josée Bissonnette se retire pour ce point étant commissaire scolaire.

M. le maire Jean Martel dépose le projet de règlement 2018-285 règlement relatif à l'acquisition du lot 1 909 008 du cadastre du Québec - École Marguerite-Bourgeoys et décrétant à ces fins un emprunt.

Mme la conseillère Josée Bissonnette reprend son siège.

**Rapports et résolutions des comités et commissions**

---

180611-8

**Demandes site du patrimoine présentées au CCU du 24 mai 2018**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2018-072 et U2018-077 du Comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 24 mai 2018 et d'approuver :

1. Partiellement la demande numéro 2018-70081 pour procéder à l'ajout d'ouvertures, au remplacement des portes d'entrée et au remplacement du revêtement des murs du bâtiment, d'un immeuble situé au 626, rue Sainte-Famille, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-072 du CCU;
2. La demande numéro 2018-70088 pour autoriser des rénovations du bâtiment et des modifications à l'aménagement de l'emplacement de la propriété située au 540, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-077 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-9

**Demandes de PIIA présentées au CCU du 24 mai 2018**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2018-064, U2018-066, U2018-067, U2017-068, U2018-069, U2018-071, U2018-074, U2018-076, U2018-078, U2018-079 et U2018-081 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 24 mai 2018 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2018-70100 pour autoriser le remplacement des ressauts des immeubles situés sur la propriété du 1055, rue Charcot, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-064;
2. La demande de PIIA numéro 2018-70092 pour autoriser l'aménagement de la terrasse donnant sur le mur avant du local commercial situé au 20-M, boul. de Mortagne, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-066;
3. La demande de PIIA numéro 2018-70101 pour autoriser la construction d'un enclos à déchets sur la propriété située au 585, chemin de Touraine, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-067;
4. La demande de PIIA numéro 2018-70104 pour autoriser la construction d'une résidence unifamiliale sur un emplacement vacant situé au 663, rue de Normandie, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-068;
5. La demande de PIIA numéro 2018-70118 pour autoriser l'aménagement d'un stationnement incitatif sur l'emplacement situé au 260, boul. De Montarville, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions de la recommandation U2018-069. Un revêtement d'asphalte est également autorisé;
6. La demande de PIIA numéro 2018-70099 pour autoriser le plan d'affichage d'ensemble de la propriété située au 666, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-071;
7. La demande de PIIA numéro 2018-70036 pour autoriser un plan d'affichage d'ensemble de la propriété située au 95, boul. de Mortagne, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-074;
8. La demande de PIIA numéro 2018-70116 pour autoriser l'aménagement d'un café-terrace pour un immeuble situé au 95, boul. de Mortagne, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-076;
9. La demande de PIIA numéro 2018-70087 pour autoriser des rénovations du bâtiment et des modifications à l'aménagement de l'emplacement de la propriété située au 540, boul. Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-078.
10. La demande de PIIA numéro 2018-70085 pour autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située au 35, rue Birtz, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2018-079;
11. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2018-70098 pour autoriser le plan d'affichage d'ensemble de la propriété située au

1550, boul. De Montarville, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2018-081.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-10

**1401, rue Ampère – stationnement, aménagement de l'emplacement et ajout d'une marquise végétalisée**

---

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé par la demande est assujéti au PIIA - les zones industrielles, les emplacements immédiats adjacents à l'autoroute Jean Lesage ou à la route 132, ou à une voie elle-même adjacente à l'autoroute Jean-Lesage ou à la route 132 (chapitre 16) du règlement B02004-04;

CONSIDÉRANT qu'une vision révisée et bonifiée du projet a été déposée à la Ville;

CONSIDÉRANT que le projet révisé propose les éléments suivants :

- Ajout de 46 arbres sur la propriété dont 13 arbres à grand déploiement permettant la réduction des îlots de chaleur;
- Ajout de plantations arbustives le long des voies publiques permettant un aménagement de qualité complémentaire aux arbres proposés;
- Réaménagement de l'aire de repos à l'usage des employés;
- Aménagement d'une marquise comportant un toit vert permettant de compenser l'espace requis pour l'aménagement des cases en tandem;

CONSIDÉRANT que des modifications mineures pourront être approuvées par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'une section de marquise optionnelle pourra être réalisée telle que proposé au plan d'aménagement paysager AP 1/1;

CONSIDÉRANT que le propriétaire s'engage à réaliser tous les travaux futurs de toiture de bâtiment, en membrane blanche afin de permettre une réduction des îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT que les cases de stationnement non accessibles à partir d'une allée de circulation ne pourront être considérées comme des cases conformes requises au sens réglementaire.

Il est proposé d'approuver la demande de PIIA n° 2017-70237 pour autoriser l'agrandissement de la surface asphaltée et le retranchement partiel de la bande de verdure au pourtour de l'aire de stationnement de la propriété située au 1401, rue Ampère, et ce, selon les documents suivants:

- Lettre de mise en contexte du projet, signée par madame Brigitte Jalbert pour Emballage Carrousel, déposée le 25 mai 2018;
- Plan d'aménagement paysager AP1/1, signé et scellé par monsieur Louis Dubuc, architecte paysagiste, déposé le 25 mai 2018;

- Lettre explicative du concept d'aménagement paysager, signée par monsieur Louis Dubuc , architecte-paysagiste, déposée le 25 mai 2018;
- Dessins techniques : Stationnement tandem & toit vert, feuillet A-100, signé et scellé par monsieur Michel Pérusse, architecte, déposé le 25 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-11

**Procès-verbal de la Commission de la vie communautaire, de la culture et des sports - réunion du 22 mai 2018.**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission de la vie communautaire, de la culture et des sports - réunion du 22 mai 2018 et approuve les recommandations suivantes:

1. La recommandation 2018-040 à l'effet d'entériner le protocole d'entente 2018-2021 Les Rendez-Vous de la mairie. D'autoriser le directeur général et la greffière à signer ladite entente et annuellement l'annexe « conditions financières » sous réserve de l'approbation des crédits requis.
2. La recommandation 2018-041 à l'effet de modifier l'horaire de la fête de l'Halloween au marché public qui sera le samedi soir de 18h à 21h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-12

**Procès-verbal de la Commission des aînés - réunion du 19 avril 2018**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission des aînés - réunion du 19 avril 2018.

180611-13

**Procès-verbal du Comité des citoyens du district no 1 (Marie-Victorin) - réunion du 25 avril 2018**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité des citoyens du district no 1 (Marie-Victorin) - réunion du 25 avril 2018.

180611-14

**Recommandation CD1-30 - Comité des citoyens du district électoral no 1 (Marie-Victorin)**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le Conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne.

CONSIDÉRANT la recommandation CD1-30 soumise par le comité des citoyens du district électoral no 1 (Marie-Victorin) à l'effet que la Ville acquière le terrain situé au 19, rue De Montbrun pour l'aménagement d'un stationnement écoresponsable pour automobiles et vélos.

Il est proposé que le Conseil municipal prenne acte de la recommandation CD1-30.

180611-15

**Recommandation CD1-31 - Comité des citoyens du district électoral no 1 (Marie-Victorin)**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne.

CONSIDÉRANT la recommandation CD1-31 soumise par le comité des citoyens du district électoral no 1 (Marie-Victorin) à l'effet que le conseil municipal lui accorde une personne ressource de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement afin que celui-ci ait l'information pertinente et les réponses pour élaborer des recommandations.

Il est proposé que le Conseil municipal prenne acte de la recommandation CD1-31 et indique au comité que toute demande d'information complémentaire requise par le comité devra être adressée au directeur général qui en fera le suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-16

**Procès-verbal de la Commission de la circulation et du transport - réunion du 23 mai 2018**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la commission de la circulation et du transport - réunion du 23 mai 2018 et approuve les recommandations suivantes :



1. La recommandation 180523-03 à l'effet d'installer un panneau «Défense de stationner» entre la fin du terrain de l'école Père-Marquette et la limite des lots 896 et 890, Jean-Bois.
2. La recommandation 180523-04 à l'effet d'aménager une nouvelle traverse piétonnière au 560, chemin du Lac et de demander à la direction des travaux publics et des approvisionnements de procéder au marquage et à la signalisation requise.
3. La recommandation 18523-05 est reportée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Demandes de dérogation mineure**

---

M. Jean Martel invite les citoyens intéressés à se faire entendre sur les demandes de dérogations mineures.

180611-17

### **Modification de la résolution 180514-12 - 61, rue De La Perrière - dérogation mineure**

---

Il est proposé de modifier l'alinéa 6 de la résolution n° 180514-12 en ajoutant, entre le 6<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> paragraphe, les deux paragraphes suivants :

- Permettre la présence de cases de stationnement, donnant sur la rue du Puits, dont la profondeur est de 5,0 mètres minimum;
- Permettre la présence d'un revêtement de murs extérieurs en panneaux de fibrociment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-18

### **Demande de dérogation mineure no 2018-70077 : marge de recul**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70077;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-065;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 22 mai 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n°

2018-70077, à l'égard de l'immeuble situé au 118, rue Monseigneur-Taché sur le lot 2 276 776 du cadastre du Québec, déposée le 29 mars 2018, qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre un agrandissement du hall d'entrée présentant un empiètement de 1,50 mètre dans la marge de recul.

Le tout selon la recommandation U2018-065 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivant :

- Plan d'implantation, minute 30 955, signé et scellé par Pierre De Beaumont, déposé le 26 avril 2018;
- Feuillelet d'architecture, pages 1 de 9 à 9 de 9, signé et scellé par Charles Parent, technologue professionnel, déposé le 26 avril 2018;
- Document argumentaire « DDM – 118, Mgr Taché », préparé par Éline Messier et Antoine Whissel, déposé le 11 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-19

**Demande de dérogation mineure no 2018-70083 :  
empiètement d'un terrain de tennis**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70083;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 22 mai 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure no 2018-70083 à l'égard de l'immeuble situé au 658, rue des Châtaigniers qui aura pour effet de permettre d'abattre ou relocaliser quatre conifères matures situés à moins de 4 mètres des limites de la propriété afin d'aménager un terrain de tennis et de permettre l'empiètement du terrain dans les marges latérales équivalent à 1,50 mètre du côté droit et à 2,48 mètres du côté gauche le tout conditionnellement à ce que l'éclairage du terrain soit éteint au plus tard à 22h et qu'il y ait une plantation équivalente au nombre d'arbres matures abattus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-20

**Demande de dérogation mineure no 2018-70113 :  
hauteur d'enseignes**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70113;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-075;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun

d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 22 mai 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2018-70113, à l'égard de l'immeuble situé au 95, boulevard de Mortagne sur le lot 2 275 366 du cadastre du Québec, déposée le 7 mai 2018, qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre que les enseignes excèdent de 0,50 mètre le niveau de toiture du bâtiment, sans dépasser la hauteur des murs du rez-de-chaussée.

Le tout selon la recommandation U2018-075 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivant :

- Élévations A-350 à A-353, signées et scellées par Vincent Leclerc, architecte, déposées le 27 février 2018;
- Perspectives A-354 à A-355, signées et scellées par Vincent Leclerc, architecte, déposées 27 février 2018;
- Élévation de la façade avec les caractéristiques de l'affichage proposé, préparée par Krystel Flamand, architecte, déposée le 3 mai 2018;
- Lettre argumentaire pour la demande de dérogation mineure, déposée le 3 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-21

**Demande de dérogation mineure no 2018-70119 :  
stationnement**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-70119;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2018-070;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 22 mai 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2018-70119, à l'égard de la propriété située au 260, boulevard De Montarville sur le lot 2 279 881 du cadastre du Québec, déposée le 8 mai 2018, qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour :

- Permettre la présence d'une clôture d'une hauteur de 1,50 mètre

- sans égard au niveau moyen du sol;
- Permettre des cases de stationnement de dimension inférieure pour les motos;
  - Permettre une allée de circulation pour motos d'une largeur de 2,50 mètres minimum;
  - Permettre que du pavé végétal compose partiellement les cases de stationnement et que ces zones de pavage ne soient pas lignées;
  - Permettre que les bordures de béton soient abaissées à une hauteur inférieure à 15 centimètres à l'intérieur de l'aire de stationnement afin de permettre l'écoulement des eaux;
  - Permettre d'éliminer la bande de 4,50 mètres entre l'aire de stationnement et l'emprise de rue ainsi que les aménagements exigés.

Le tout selon la recommandation U2018-070 du CCU.

Tel que présenté dans les plans 1 de 8 à 8 de 8, préparés par le Groupe-Conseil Génipur, déposés le 15 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-22

**Demande de dérogation mineure - 1401, rue Ampère –  
cases de stationnement en tandem**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2017-70236;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal Le Devoir du 6 et 7 janvier 2018 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

CONSIDÉRANT qu'une version révisée et bonifiée du projet a été déposée à la Ville afin de compléter la demande de dérogation mineure numéro 2017-70236;

CONSIDÉRANT que le projet révisé propose les éléments suivants :

- Ajout de 46 arbres sur la propriété dont 13 arbres à grand déploiement permettant la réduction des îlots de chaleur;
- Ajout de plantations arbustives le long des voies publiques permettant un aménagement de qualité complémentaire aux arbres proposés;
- Réaménagement de l'aire de repos à l'usage des employés;
- Aménagement d'une marquise comportant un toit vert permettant de compenser l'espace requis pour l'aménagement des cases en tandem;

CONSIDÉRANT qu'une section de marquise identifiée au plan comme étant optionnelle pourra être réalisée telle que proposée au plan d'aménagement paysager AP1/1;

CONSIDÉRANT que la propriétaire, propose et s'engage à réaliser tous travaux futurs de toiture du bâtiment, en membrane blanche afin de permettre une réduction des îlots de chaleur.

CONSIDÉRANT que les cases de stationnement non accessibles à partir d'une allée de circulation ne pourront être considérées comme des cases conformes requises au sens règlementaire.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2017-70236, à l'égard de l'immeuble situé au 1401, rue Ampère sur le lot 2 510 380 du cadastre du Québec, à l'effet de permettre la présence de 12 cases de stationnements en tandem non accessibles directement à partir de l'allée de circulation, à la condition de réaliser les aménagements tels que proposés sur les documents suivants :

1. Lettre de mise en contexte du projet, signée par madame Brigitte Jalbert pour Emballages Carrousel, déposée le 25 mai 2018;
2. Plan d'aménagement paysager AP1/1, signé et scellé par Louis Dubuc, architecte-paysagiste, déposé le 25 mai 2018;
3. Lettre explicative du concept d'aménagement paysager, signée Louis Dubuc, architecte-paysagiste, déposée le 25 mai 2018;
4. Dessins techniques : Stationnement tandem & toit vert, feuillet A-100, signé et scellé par Michel Pérusse, architecte, déposé le 25 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Administration et finances**

---

180611-23

#### **Approbation du rapport d'effectif**

---

Il est proposé:

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période de mai 2018 préparé par la directrice des ressources humaines de la ville et daté du 31 mai 2018;
2. De féliciter Mme Danielle Lehoux, surveillante sauveteuse à la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire pour ses 40 années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
3. De souligner le départ à la retraite de Mme Lyette Campbell, agente service à la clientèle à la Direction de la participation citoyenne, des communications et des relations publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Approbation du rapport d'effectif**

---

180611-24

**Embauche - agent(e) en ressources humaines à la Direction des ressources humaines**

---

Il est proposé de retenir les services de madame Émilie Lambert à titre d'agente en ressources humaines à la Direction des ressources humaines, à compter du 26 juin 2018 le tout conformément aux conditions de travail prévues au protocole des conditions de travail du personnel - cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Listes de chèques et virements budgétaires**

---

180611-25

**Listes de chèques**

---

Il est proposé :

1. D'approuver la liste de chèques suivante préparée par la Direction des finances de la Ville soit :
  - Liste de chèques numéros 181513 à 181639 inclusivement;
  - Liste de chèques numéros 181640 à 181712 inclusivement;
  - Liste de chèques numéros 181713 à 181785 inclusivement;
  - Liste de chèques numéros 181786 à 181893 inclusivement.
2. D'approuver les paiements électroniques suivants:
  - Paiements électroniques S-10066 à S-10091;
  - Paiements électroniques S-10092 à S-10116;
  - Paiements électroniques S-10117 à S-10148;
  - Paiements électroniques S-10149 à S-10182.
3. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-26

**Listes de virements budgétaires**

---

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2018

au 5 juin 2018

Écritures 4727 à 4740

2. D'autoriser la Direction des finances de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-27 **Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2007-73**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction et ce, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> au 31 mai 2018, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2007-73 et ses amendements.

180611-28 **Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté du 31 décembre 2017 à des fins spécifiques**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des finances daté du 9 mai 2018.

Il est proposé, suite au dépôt du rapport financier 2017, que le conseil municipal autorise l'affectation des montants suivants:

- De l'excédent de fonctionnement non affecté: 2 398 820\$.
- À l'excédent de fonctionnement affecté - Fonds Vert: 716 000\$.
- À l'excédent de fonctionnement affecté - Projets structurants: 500 000\$.
- À l'excédent de fonctionnement affecté - Provision Élections: 75 000\$.
- À l'excédent de fonctionnement affecté - Stabilisation des taux et de la dette: 500 000\$.
- À l'excédent de fonctionnement affecté - Patrimoine: 107 820\$.
- À l'excédent de fonctionnement affecté - Infrastructures: 500 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-29 **Subvention dans le cadre de la Bourse de soutien à la création des Prix de reconnaissance en culture**

---

CONSIDÉRANT que le lauréat a été retenu suite à un processus de sélection avec jury lors d'un appel de dossiers;

CONSIDÉRANT que le lauréat répondait à tous les critères d'admissibilité;

CONSIDÉRANT que le lauréat répondait à tous les critères de sélection par la qualité et l'intérêt de son travail artistique, par la pertinence du projet en lien avec sa démarche autobiographique et la clarté de sa proposition. L'artiste présente un projet dont l'échéancier et le budget sont réalistes;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire daté du 1<sup>er</sup> juin 2018.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 5 000 \$ à Julie Lequin dans le cadre du programme de Bourse de soutien à la création des Prix de reconnaissance en culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-30

**Mon dossier pour les entreprises / Revenu Québec /  
représentants - modification de la résolution 170515-40**

---

CONSIDÉRANT la résolution 170515-40.

Il est proposé de remplacer le nom de Lafrance, Dominique, directrice des ressources humaines, par Rousseau, Anne-Marie, directrice des ressources humaines.

Et d'autoriser Mme Rousseau à:

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de la Ville de Boucherville (ci-après **la Ville**), pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des *lois fiscales*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec eux par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de la Ville aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de la Ville à clicSÉCUR - Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de la Ville et agir au nom et pour le compte de la Ville, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

La Ville de Boucherville accepte que le ministre du Revenu communique aux représentants, en personne, par écrit ou par voie électronique, les



renseignements dont il dispose sur la Ville et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-31

**Boisé Du Tremblay – entretien des sentiers de NAQ –  
demande d'aide financière**

---

CONSIDÉRANT que la mise en place et l'entretien des sentiers sont cohérents avec quelques objectifs de l'Agenda 21 (plan de développement durable) de Boucherville;

CONSIDÉRANT l'utilisation des sentiers depuis leur inauguration en octobre 2016;

CONSIDÉRANT que NAQ et la Ville de Boucherville sont partenaires depuis plusieurs années dans la protection et la mise en valeur du boisé Du Tremblay;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 30 mai 2018.

Il est proposé :

1. D'accorder une aide financière de 13 490 \$ à l'organisme Nature-Action Québec pour l'entretien des sentiers dans le boisé Du Tremblay en 2018.
2. D'autoriser M. Daniel Drouin à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-32

**Mise à niveau des infrastructures technologiques**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des finances daté du 31 mai 2018.

Il est proposé:

Que le conseil de la ville de Boucherville autorise une dépense ne dépassant pas 111 703,30 \$ toutes taxes incluses pour le remplacement des équipements de production et d'infrastructure virtuelle (serveurs, emmagasinage de données et réseautique).

Que le conseil autorise pour pouvoir à cette dépense un emprunt de 102 000 \$ au fonds de roulement, pour une période de 5 ans, dont les remboursements débiteront dans l'exercice financier suivant le déboursé, soit 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Soumissions, adjudications de contrats et mandats**

---

180611-33

**Réaménagement des terrains sportifs à l'école  
secondaire de Mortagne (C-18-07-D)**

---

Mme la conseillère Josée Bissonnette se retire pour ce point étant commissionnaire scolaire.

CONSIDÉRANT le contrat pour le réaménagement des terrains sportifs à l'école secondaire de Mortagne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction du génie daté du 22 mai 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour le réaménagement des terrains sportifs à l'école secondaire de Mortagne à Lanco Aménagement inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 1 228 967,78 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-18-07-D.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme la conseillère Josée Bissonnette reprend son siège.

180611-34

**Adjudication d'un contrat pour les travaux de  
réparation d'alimentation électrique souterraine pour  
les lampadaires de rue (SI-18-17)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux de réparation d'alimentation électrique souterraine pour les lampadaires de rue ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 28 mai 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger, le contrat SI-18-17, pour les travaux de réparation d'alimentation électrique souterraine pour les lampadaires de rue, à NEOLECT Inc. , pour un montant de 80 000,00 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues aux devis et la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-35

**Adjudication travaux de rognage de souches de frênes  
(SI-18-18)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux de rognage de souches de frênes;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction des travaux publics et des approvisionnements datée du 29 mai 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger, le contrat SI-18-18, pour les travaux de rognage des souches de frênes, à Paysagiste Roger Martel Inc., pour un montant de 32 049.28 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-36

**Adjudication d'un contrat pour l'entretien ménager du  
Café Centre D'Art de la ville de Boucherville (SI-18-19)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux d'entretien ménager du Café Centre D'Art de la ville de Boucherville ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 28 mai 2018 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger, le contrat SI-18-19, pour les travaux d'entretien ménager du Café Centre D'Art, à COFORCE Inc., pour un montant de 71 954,04 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-37

**Reconduction du contrat pour le déneigement des rues  
du secteur EST (SP-17-31)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour le déneigement des rues du secteur EST;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction des travaux publics et des approvisionnements datée du 29 mai 2018 sur le sujet.

Il est proposé de reconduire le contrat SP-17-31, pour le déneigement des rues du secteur EST, à MATÉRIAUX PAYSAGERS SAVARIA Ltée, pour un montant de 465 928,76 \$ taxes incluses (incluant 10 000\$ (non taxé pour imprévus)), le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et la soumission. Cette reconduction est conditionnelle à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-38

**Reconduction du contrat pour le déneigement des rues  
du secteur OUEST (SP-17-32)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour le déneigement des rues du secteur OUEST ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction des travaux publics et des approvisionnements datée du 29 mai 2018 sur le sujet.

Il est proposé de reconduire le contrat SP-17-32, pour le déneigement des rues du secteur OUEST, à PIER-TECK CONSTRUCTION inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 388 267,75 \$ taxes incluses (incluant 10 000\$ (non taxé pour imprévus)), le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et la soumission. Cette reconduction est conditionnelle à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-39

**Reconduction du contrat pour le déneigement des rues  
du secteur SUD (SP-17-33)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour le déneigement des rues du secteur SUD;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction des travaux publics et des approvisionnements datée du 29 mai 2018 sur le sujet.

Il est proposé de reconduire le contrat SP-17-33, pour le déneigement des rues du secteur SUD, à MATÉRIAUX PAYSAGERS SAVARIA Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 149 778,82 \$ taxes incluses (incluant 5 000\$ (non taxé pour imprévus)), le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et la soumission. Cette reconduction est conditionnelle à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-40

**Reconduction du contrat pour le déneigement des aires  
de stationnement et des accès aux bâtiments sur le  
territoire de la Ville de Boucherville (SP-17-35)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour le déneigement des aires de stationnement et des accès aux bâtiments sur le territoire de la Ville de Boucherville ;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la direction des travaux publics et des approvisionnements daté du 29 mai 2018 sur le sujet.

Il est proposé de reconduire le contrat SP-17-35, pour le déneigement des aires de stationnement et des accès aux bâtiments sur le territoire de la Ville de Boucherville, à PAYSAGISTE RIVE-SUD Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 69 516,98 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et la soumission. Cette reconduction est conditionnelle à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ententes, conventions et contrats**

---

180611-41

**Modification de la résolution 180514-38 – Addenda nouvelle version**

---

CONSIDÉRANT la résolution 180514-38 addenda à l'entente relative à la mise en place de mesures préférentielles pour autobus sur le territoire de la ville de Boucherville.

Il est proposé de remplacer au paragraphe 1 l'addenda par la version datée du 2018-05-30 présentée le 11 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-42

**Modifications de servitude 1030 Lionel-Daunais et acquisition de lots de Groupe Maurice**

---

CONSIDÉRANT les actes de servitudes inscrits sous les numéros 23 643 769, 23 643 774 et 23 645 209 au livre foncier de la circonscription foncière de Chambly;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville, Résidence Caléo inc. et la Compagnie d'Assurance-vie Manufacturers désirent modifier ou annuler ces servitudes;

CONSIDÉRANT que Groupe Maurice a convenu de céder pour la somme de 1 \$ à la Ville de Boucherville une partie du lot 5 987 691 ptie cadastre du Québec totalisant 6 000 pi<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT que Groupe Maurice a convenu de verser une contribution financière de 50 000 \$ pour l'aménagement par la Ville du boisé situé sur le lot 5 987 690 cadastre du Québec.

Il est proposé que la Ville de Boucherville:

1. Approuve que l'acte de servitude 23 643 769 circonscription foncière de Chambly soit modifié afin de ne déboucher qu'à un seul endroit sur le lot 5 333 279 Cadastre du Québec;

2. Approuve que l'acte de servitude 23 643 769 circonscription foncière de Chambly soit annulé;
3. Approuve que les articles 1.1 à 1.1.13 de l'acte de servitude 23 643 769 circonscription foncière de Chambly soient remplacés et renonce à la servitude créée par l'article 4 du même acte;
4. Acquiert pour la somme de 1 \$ une partie du lot 5 987 691 ptie Cadastre du Québec totalisant 6 000 pi<sup>2</sup>;
5. Le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer tout acte afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-43

**Entente de location - 1330, boulevard Marie-Victorin -  
Fermes de la Moisson du Québec**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 7 juin 2018.

Il est proposé de :

1. Procéder à la signature d'une entente de location avec l'organisme Fermes de la Moisson du Québec pour une période allant de juin 2018 à avril 2019 pour un projet pilote de ferme d'économie sociale.
2. Mandater Marie-Pier Lamarche, greffière et Jean Martel, maire pour signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Affaires diverses**

---

180611-44

**Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du  
conseil d'agglomération du 14 juin 2018**

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 14 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance.

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180614-2.1 à CA-180614-2.3;
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180614-4.1 à CA-180614-4.5;
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180614-6.1 à CA-180614-6.8;
4. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA 180614-8.1;
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-180614-8.3 à CA-180614-8.6;
6. Défavorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-180614-8.2

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant sont également autorisés à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180611-45

### **Nomination maire suppléant**

---

CONSIDÉRANT l'article 56 de la loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Il est proposé de désigner M. Raouf Absi à titre de maire suppléant de la Ville de Boucherville pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Affaires nouvelles**

---

### **Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

180611-46

**Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 21h12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Jean Martel, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Pier Lamarche, greffière